Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 004-210400271-20231121-362023-DE

**MAIRIE DE BEVONS**
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 36/2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey
Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick
Convocation et affichage : 14/11/2023
Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8

**OBJET : ENCEINTE DU CIMETIERE ET MUR DE SOUTENEMENT DU PAV – CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle le projet de finalisation de l'enceinte du cimetière et de création d'un mur de soutènement du point d'apport volontaire des ordures ménagères situé au Quartier Saint-Michel.

Le projet consiste à :
- La reprise du mur nord du cimetière qui s'enfonce,
- La création du mur ouest du cimetière,
- L'étalement des terres,
- La création du soutènement du point d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères du Quartier Saint-Michel en limite d'un ravin.

Il précise que cet investissement a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence dans le cadre du « Fonds Départemental d'Aide aux Communes » (FODAC 2023). Celle-ci a été accordée le 20 octobre 2023 à hauteur de 55% du montant réel HT des travaux pour un plafond de subvention de 9 949,50 € HT.

Monsieur le Maire présente les devis réactualisés et le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant en € HT | Ressources | % | Montant en € |
|---|---|---|---|---|
| Cimetière (TP Valernes) | 7460,00 | Département FODAC | 55 % | 6770,50 |
| Point d'apport volontaire (SIMLAC) | 4850,00 | Autofinancement | 45 % | 5539,50 |
| **Total** | **12310,00** | **Total** | **100 %** | **12310,00** |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**
- **Valide le devis de l'entreprise TP Valernes pour la réalisation des travaux au cimetière pour un montant de 7460,00 € HT ;**
- **Valide le devis de l'entreprise SIMLAC pour la réalisation des travaux au point d'apport volontaire des ordures ménagères du Quartier Saint-Michel pour un montant de 4850,00 € HT ;**
- **Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;**
- **Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
BEVONS le 23 novembre 2023,
Le Maire,
**Marc HUSER**

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire
Patrick SCOTTI